

Procès-verbal de la réunion du Comité syndical du 19 octobre 2021

18h30 à Guilhaud-Granges

Etaient présents : Mesdames CHAZAL, CLEMENT, GAUCHER, GENTIAL, GIRARD, JAUBERT, JUNG, LAMBERT, PLACE et Messieurs ANGELI, BARNERON, BELLIER, BONNET, BRARD, CHAUMONT, DUBAY, DUCLAUX, EYSSAUTIER, GAUTHIER, HOURDOU, LABADENS, LARUE, MIZZI, MONTIEL, MORIN, ROBIN, ROMAIN, SOULIGNAC, VALETTE, VALLA.

Etaient excusé(s) : Mr BROCHIER pouvoir à Mme CLEMENT, Mr DARD, Mme GUILLON pouvoir à Mr HOURDOU, Mme ROZZI.

Nombre de membres en exercice : 42

Nombre de membres présents à l'ouverture de la séance : 30

Nombre de pouvoirs à l'ouverture de la séance : 2

Ordre du jour

Information sur les décisions prises par le Bureau

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Procès-verbal de la réunion du 15 juin 2021
3. SCoT : Bilan et évaluation du SCoT
4. SCoT : Impact de la loi Climat et Résilience
5. Budget : Projet de Décision Modificative n°1
6. SCoT : Installations photovoltaïques sur les bâtiments d'exploitation agricole
7. CVB : Evaluation du Contrat Vert et Bleu
8. CVB : Présentation de la brochure « Pelouses sèches »

Questions diverses

Lionel BRARD ayant constaté que le quorum est atteint ouvre la séance à 18h34.

Information sur les décisions prises par le Bureau ou courrier du Président

Modification simplifiée n°1 du PLU de Champis	Avis favorable
Modification simplifiée n°1 du PLU de Alboussière	Avis favorable
Modification simplifiée n°1 du PLU de Charmes-sur-Rhône	Avis favorable
Modification simplifiée n°1 du PLU de Guilhaud-Granges	Avis favorable
Modification simplifiée n°1 du PLU de Toulaud	Avis favorable
Modification simplifiée n°1 du PLU de Cornas	Avis favorable
Modification simplifiée n°1 du PLU de Saint-Georges-les-Bains	Avis favorable
Modification n°6 du PLU de Châteauneuf-sur-Isère	Avis favorable avec remarques
Modification n°1 du PLU d'Hostun	Avis favorable avec remarques
Modification n°2 du PLU de Tain l'Hermitage	Avis favorable
Modification simplifiée n°1 du PLU de Bourg-lès-Valence	Avis favorable avec remarque
Modification simplifiée n°1 du PLU de Beauchastel	Avis favorable
Modification simplifiée n°4 du PLU de Tournon-sur-Rhône	Avis favorable
Révision du PLU de Chatuzange-le-Goubet	Avis favorable avec remarques
Modification du PLU de Chantemerle les Blés	Avis favorable
Modification simplifiée du PLU de La Baume Cornillane	Avis favorable
Projet de parc photovoltaïque à Gervans et Erôme	Sans objet
Projet de parc photovoltaïque à Montmeyran	Avis favorable

1. Désignation du secrétaire de séance

Yann EYSSAUTIER est désigné secrétaire de séance.

2. Procès-verbal de la séance du 15 juin 2021

En l'absence de remarque le PV de la séance du comité syndical du 15 juin dernier est approuvé à l'unanimité.

Mise aux voix :

- Nombre de votants : 30
- Pouvoirs : 2
- Pour : 32
Mesdames CHAZAL, CLEMENT (pouvoir de Mr BROCHIER), GAUCHER, GENTIAL, GIRARD, JAUBERT, JUNG, LAMBERT, PLACE et Messieurs ANGELI, BARNERON, BELLIER, BONNET, BRARD, CHAUMONT, DUBAY, DUCLAUX, EYSSAUTIER, GAUTHIER, HOURDOU (pouvoir de Mme GUILLON), LABADENS, LARUE, MIZZI, MONTIEL, MORIN, ROBIN, ROMAIN, SOULIGNAC, VALETTE, VALLA.
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Le Comité syndical adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 15 juin 2021.

3. SCoT : Bilan et évaluation du SCoT

Franck Soullignac rappelle que le SCoT du Grand Rovaltain va entrer dans sa sixième année d'application, à l'issue de laquelle il devra, sur la base du bilan de la mise en œuvre du schéma, statuer sur son maintien en l'état, sa modification ou sa révision. Il devra permettre de mesurer l'effet du SCoT sur le territoire sur la période 2016-2022. Ce travail va s'étaler sur la période septembre 2021 / mai 2022.

Il précise qu'en parallèle, le schéma va faire face à une évolution de son périmètre pour intégrer les communes de l'ex-Pays de St-Félicien mais également certaines dispositions du SAGE¹ approuvé après l'entrée en vigueur du SCoT. L'évolution du périmètre peut avoir des impacts notables sur la consommation foncière et d'autres objectifs chiffrés du SCoT selon les modalités de prises en compte. Enfin, il rappelle que la récente loi Climat Résilience est aussi à prendre en compte et que celle-ci est très impactante pour le SCoT. En effet, elle impose de nouvelles exigences de réduction de la consommation foncière qui entraîneront de facto une augmentation des objectifs de densité.

Il expose les différentes hypothèses de travail qui sont en cours d'évaluation et qui selon les cas peuvent conduire à une évolution plus ou moins profonde du SCoT. Plusieurs modifications pourraient être envisagées avant l'éventuelle évolution du SRADDET² qui devra intégrer les exigences de la loi Climat Résilience.

Il présente également l'état prévisionnel de la consommation foncière dans le SCoT au regard de la logique ZAN³. Le SCoT est vertueux et très proche des objectifs de sobriété foncière qu'il s'est fixé. Ainsi, l'application d'une nouvelle réduction de la consommation foncière sur le Grand Rovaltain qui a déjà réalisé des efforts importants de maîtrise de la consommation foncière serait une forme de « double peine » et conduirait à des densités beaucoup trop fortes.

¹ SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bas Dauphiné et de la plaine de Valence

² SRADDET : Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

³ ZAN : Zéro Artificialisation Nette

Il ajoute que la problématique de la pression foncière est une réalité qui est déjà prise très au sérieux par le territoire et qu'une éventuelle évolution du SCoT ne peut être démocratiquement envisagée qu'avec l'assentiment des élus du territoire.

Xavier Angeli propose d'affiner la feuille de route du SCoT au regard des différentes hypothèses de travail présentées. Intégrer rapidement au SCoT les communes de l'ex Pays de Saint-Félicien est une piste à privilégier sans attendre une révision plus approfondie du SCoT. Il note qu'une révision en profondeur du SCoT pour intégrer de nouveaux objectifs de densité reviendrait à bouleverser les objectifs actuels du schéma lesquels sont parfaitement mesurés et légitimes.

Sylvie Gaucher indique que tous les scénarios doivent être travaillés et affinés.

Lionel Brard note que la prise en compte par le SCoT de l'extension de son périmètre et du SAGE est une priorité en termes de calendrier.

Le Comité syndical valide les suites à donner pour conduire le bilan et l'évaluation du SCoT

4. SCoT : Impact de la loi Climat et Résilience

Lionel Brard rappelle que la loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite Climat Résilience promulguée le 22 août prévoit que les SCoT doivent réduire la consommation d'ENAF⁴ pour les 10 prochaines années à moins de la moitié de la consommation effectuée sur les 10 années passées étant à considérer que pour le Grand Rovaltain, la consommation foncière 2011-2021 intègre déjà 6 années de sobriété foncière. Aussi, il n'est pas acceptable que notre territoire subisse arbitrairement une nouvelle hausse des densités au titre de la période 2021/2031 sous couvert de ZAN.

Il précise que la loi Climat Résilience met en avant la responsabilité première des SRADDET qui se sont vue confier la possibilité de territorialiser les objectifs. Cette territorialisation risque d'entraîner d'inutiles tensions entre les territoires.

A noter que le parlement a prévu que dans le cas où un SRADDET déciderait de ne pas imposer des objectifs ZAN à tout ou partie du territoire qu'il couvre, un SCoT qui prévoit déjà des objectifs de sobriété foncière vertueux (plus de 30% de réduction), serait autorisé à les conserver jusqu'en 2030.

Il propose de solliciter la Région pour qu'elle se saisisse de cette faculté à l'endroit notamment du Grand Rovaltain.

Deux réunions politiques de préparation sont prévues les 27/10 et 01/12 puis la réunion officielle de la conférence des SCoT AURA le 16 février prochain.

Il souhaite la mobilisation de l'ensemble des élus et notamment ceux des 3 EPCI et de leurs Présidents sur ce sujet. Il rappelle que la loi climat si elle devait être imposée au forceps bouleverserait totalement la physionomie des territoires ruraux et les modes de vies qui y sont rattachés.

⁴ ENAF : Espace naturel agricole et forestier

L'application stricte, arithmétique et systématique d'une nouvelle réduction par deux de la consommation foncière à des territoires comme le nôtre est une ineptie d'un point de vue politique, social et économique. Elle l'est également au plan écologique et territorial. Vider les villages et les bourgs du bien vivre qui les caractérise est absurde et contreproductif. La transition écologique a besoin de campagnes vivantes.

Le Grand Rovaltain a déjà fait sa mue en 2016 en inversant les tendances et en adoptant un objectif de réduction de la consommation foncière de 50%. Depuis 2016 notre territoire tient fermement ce cap. C'est amplement suffisant.

5. Budget : Projet de Décision modificative n°1

Christian Gauthier présente le projet de décision modificative n°1.

Il rappelle que le budget primitif 2021 prévoyait 53 965 € sur le Chapitre 65 « Autres charges de gestion » en section de fonctionnement.

Ce chapitre est aujourd'hui positif mais les projections pour le dernier trimestre permettent d'anticiper sur un déséquilibre à venir.

Il est proposé de s'appuyer sur le chapitre 022 « Dépenses imprévues » pour alimenter le chapitre 65 à hauteur de 3 000€.

CHAPITRE	ARTICLE	Budget Voté 2021 (A)	Proposition de la Décision modificative n°1 (B)	Etat de la ligne modifiée après la décision modificative n°1 C = (A+B)
022 « Dépenses imprévues »		15 000 €	- 3 000 €	12 000 €
65 « Autres charges de gestion courantes »		53 965 €	+ 3 000 €	56 965 €
	6532 « Frais de déplacements des élus »	1 500 €	+ 3 000 €	4 500 €
TOTAL			0 €	

Mise aux voix :

- Nombre de votants : 30
- Pouvoirs : 2
- Pour : 32
- Mesdames CHAZAL, CLEMENT (pouvoir de Mr BROCHIER), GAUCHER, GENTIAL, GIRARD, JAUBERT, JUNG, LAMBERT, PLACE et Messieurs ANGELI, BARNERON, BELLIER, BONNET, BRARD, CHAUMONT, DUBAY, DUCLAUX, EYSSAUTIER, GAUTHIER, HOURDOU (pouvoir de Mme GUILLON), LABADENS, LARUE, MIZZI, MONTIEL, MORIN, ROBIN, ROMAIN, SOULIGNAC, VALETTE, VALLA.
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Le comité syndical adopte à l'unanimité la décision modificative n°1.

6. SCoT : Installations photovoltaïques sur les bâtiments d'exploitation agricole

Yann Eyssautier et Philippe Hourdou présentent les travaux du groupe de travail « installations photovoltaïques sur les bâtiments d'exploitation agricole ». Ils rappellent les impacts de la multiplication des projets photovoltaïques sur toiture d'un bâtiment ou de serres photovoltaïques dans l'espace agricole. Le groupe de travail a travaillé sur des outils permettant d'affiner la doctrine du SCoT. Les grilles d'analyses du syndicat intègrent cette dimension et une nouvelle fiche outils est en cours de réalisation. La fiche outils viendra compléter le classeur du SCoT et sera transmise à l'ensemble des partenaires.

Yann Eyssautier insiste sur l'importance de la proportionnalité et du lien direct de l'installation avec l'activité agricole effectivement exercée afin de lutter contre les bâtiments alibis.

Philippe Hourdou rappelle la nécessité d'optimiser en priorité le bâti existant avant d'envisager toute nouvelle création. Cette optimisation aurait dans bien des cas le mérite de contribuer à la mise aux normes de certains bâtiments notamment en termes de désamiantage.

Lionel Brard indique que le SCoT reçoit de nombreux projets peu qualitatifs soutenus par des logiques purement financières et mercantiles sans liens réel avec la production agricole.

La surface de plancher ou de sol couverte par la toiture équipée de panneaux PV, doit correspondre aux besoins effectifs de l'exploitation agricole en termes d'habitation de l'exploitant, d'entreposage de produits à destination de l'exploitation, de récoltes issues de l'exploitation, de remisage de machines nécessaires à l'exploitation ou d'élevage.

Yann Eyssautier note que la réversibilité à terme de ces installations photovoltaïques devrait être prise en compte dès la définition du projet.

Philippe Hourdou ajoute que certaines friches industrielles non exploitables aujourd'hui peuvent servir de support à ce type de développement à l'avenir.

Lionel Brard rappelle que le SCoT interdit le développement des parcs photovoltaïques au sol en dehors des anciennes carrières, décharges ou délaissées.

Jean-Michel Valla fait remarquer que les carrières doivent prévoir une remise en état agricole à terme, dans la plupart des cas.

Le Comité syndical valide les suites à donner au groupe de travail

7. CVB : Evaluation du Contrat Vert et Bleu

Jean Louis Bonnet présente l'avancée de la mission d'évaluation du Contrat Vert et Bleu et le recrutement en cours d'un BE pour l'accompagnement de cette mission. Il indique que la Région a ajouté des exigences d'évaluation par rapport à celles prévues initialement dans le contrat. Ces suppléments ont conduit à des offres des candidats en décalage avec les coûts envisagés. Des échanges ont permis un rapprochement avec le budget prévisionnel de la mission notamment en rationalisant

GRAND ROVALTAIN

Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale
du Grand Rovaltain Drôme-Ardèche

le nombre de réunions et en précisant les attentes sur des rendus cartographiques. Ce travail a permis aux offres d'atteindre les coûts envisagés.

Sur la base de l'analyse des différentes offres et du classement effectué, il propose de retenir le candidat Soberco.

Il indique que le travail sur l'évaluation sera engagé rapidement.

Le Comité syndical valide les suites à donner pour conduire l'évaluation du Contrat Vert et Bleu

8. CVB : Présentation de la brochure « Pelouse sèches »

Jean Louis Bonnet présente la brochure Pelouse sèches co-pilotée par le syndicat mixte du SCoT et le CEN AURA. Elle est soutenue à 80% par les partenaires financiers. L'impression et la diffusion seront pris en charge par le syndicat, avec un soutien à 80% des partenaires financiers du CVB. La brochure sera diffusée aux partenaires du syndicat (communes, EPCI, ...) et est disponible sur le site internet du syndicat.

Il indique que des réflexions sont également engagées sur la préfiguration d'un deuxième Contrat Vert et Bleu. La Région y semble favorable puisqu'elle sollicite le syndicat.

Lionel Brard précise que la Région s'attendra à un contrat plus axé sur l'investissement. D'ailleurs des actions sur les reconstitutions de haies pourraient être envisagées.

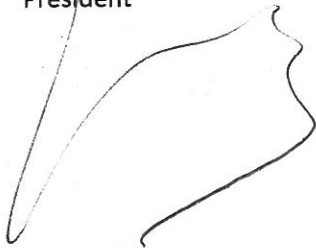
Le Comité syndical valide l'impression et la diffusion de la brochure pelouse sèche

Questions diverses

- Comité syndical mardi 14 décembre.

L'ordre du jour étant épuisé, Lionel BRARD lève la séance à 19h40.

Lionel BRARD
Président



Yann EYSSAUTIER
Secrétaire de séance

